Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
026-212603070-20261026-2026-89-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2026

Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

N°2026/095

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN, Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre2026

Etaient présents :
ALLONCLE Renaud, BEGUIN Fabienne, BOUCHARD Patrick, DUBOTS Christophe, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, PESLERBE Bruno, SARTORE Dominique, TESTOUX Gérald, THOUE Romain.

Etaient absents excusés :
AGU Carole, pouvoir à LECOMTE Christine
CHINCHILLA Flavie, pouvoir à ALLONCLE Renaud
GENIN Frédéric, pouvoir à FERLIN Damien
SOARES Armindo, pouvoir à SARTORE Dominique
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

Madame Danielle Ecochard a été élue secrétaire de séance.

N°89
OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre Social La Paz pour l'accueil périscolaire matin, méridien et soir.

Le Maire rappelle que la commune a mis en place des temps périscolaires matin, méridien et soir pour les élèves des 2 écoles, maternelle et élémentaire.

La commune a confié au Centre Social, par convention, l'accueil périscolaire méridien, soir et mercredi après-midi pour les 2 écoles, maternelle et élémentaire. L'accueil périscolaire matin reste assuré par le personnel communal (ATSEM).

La convention étant arrivée à échéance, le Maire propose de signer une nouvelle convention pour une durée de 4 ans (du 1er septembre 2026 au 31 octobre 2030).

Monsieur Fabrice Gout ne prenant pas part au vote,
Le Conseil Municipal décide,
Après délibération,
A l'unanimité,

- Décide de signer avec le centre social « La Paz » une convention de partenariat pour l'accueil périscolaire méridien, soir et mercredi après-midi pour une durée de quatre ans (du 1er septembre 2026 au 31 août 2030).
- Précise que la participation financière de la commune est fixée à 165 909 € pour l'année scolaire 2026-2027 et qu'elle sera revue par avenant à la convention pour chaque année scolaire.
- Autorise le Maire à signer la convention en annexe de la présente, les avenants à venir et toutes pièces se rapportant à cette décision.

Délibération transmise en Préfecture le 28 octobre 2026

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damein FERLIN

Commune de St-JEAN-EN-ROYANS
26 (Drôme)